



Ville de Québec, le dimanche 16 juillet 2017

Monsieur Denis Martel
Directeur, Politique des brevets
Secteur des stratégies et politiques d'innovation
Innovation, Sciences et Développement économique
Gouvernement du Canada

Objet : Consultation sur la nouvelle Stratégie sur la propriété intellectuelle du Canada

Monsieur Martel,

Comme PME étant en procédure de brevetabilité, nous vous remercions de l'opportunité d'émettre notre opinion relativement au sujet de la propriété intellectuelle. Nous vous partageons six éléments qui nous intéressent tout particulièrement en tant qu'entreprise en démarrage:

- 1. Réflexion/idées en vue de mieux informer, sensibiliser et mobiliser pour bien saisir ce qu'est la PI et s'assurer rapidement que toute entreprise ayant une invention qui mérite potentiellement un brevet soit accompagnée immédiatement dès son entrée dans l'écosystème:**
 - former les intervenants économiques/en entrepreneuriat (ex. incubateurs) à l'accompagnement de base en PI, ceci afin de permettre que, dès les balbutiements des nouvelles entreprises, ces intervenants soient à même d'accompagner les entrepreneurs sur les pratiques pour immédiatement assurer une protection de leur potentielle propriété intellectuelle. Nous avons vu certaines entreprises rendre leur invention caduque simplement par la façon dont ils recherchaient du financement sans recourir aux précautions initiales;
 - se concerter avec le milieu pour permettre une offre de collaboration avec les entreprises ayant une invention pour intégrer des espaces de codéveloppement « sécurisés » durant la période où l'invention doit demeurer encore secrète, notamment quand le produit est destiné aux grandes organisations;
- 2. Réflexions/idées pour faire pour que les entreprises aient plus facilement accès à des conseils sur la PT/conseils sur la Stratégie sur la PI et améliorer l'accès à la PT.**

- Donner accès à toute entreprise qui croit avoir une invention à des consultations gratuites au niveau stratégique pour mieux définir le potentiel;
- Si un potentiel est détecté, informer et outiller pour l'application de pratiques court terme (ex. application systématique de contrat de confidentialité, etc.) et procédures à suivre pour les prochaines étapes ;
- Idéalement soutenir financièrement, partiellement ou en totalité - les premières étapes pour accélérer la recherche d'antériorité et le dépôt d'un brevet provisoire – ces étapes étant à relativement faible coût et menant à une création de valeur tant pour la nation que pour l'entreprise elle-même et aide à la définition du projet d'affaires et donc à la qualité du dossier en général ;
- Renforcer les liens et faciliter la synergie entre les différents programmes pour accélérer l'accès à d'autres sources de conseils ou appuis financiers : ex. si accès à un programme Premier Brevet (Québec), comment ces démarches préapprouvées sont-elles systématiquement considérées pour accéder à des fonds du PARI-CNRC pour la réalisation d'un prototype ?

En espérant que ces quelques idées puissent soutenir vos réflexions,

Sylvie Gélinas
Présidente directrice générale

Noos Technologie inc.
Tel. 418.682.3339/418.476.1411